

Ouverture de la période de recueil des soutiens apportés à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris

La période de consultation a été ouverte le 13 juin à minuit pour une durée de 9 mois.

Les électeurs peuvent déposer en ligne sur le site <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/> ou physiquement dans l'une des 20 mairies listées dans **l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019** (cliquer dessous).